



COMMUNIQUÉ DU PRESIDENT DU C.R.M.V.S., Mathieu KLETHI A L'ENSEMBLE DES LICENCIÉS

OFFRES PROMOTIONNELLES AUX LICENCIES

Grâce à votre licence carte neige vous pouvez bénéficier d'offres supplémentaires **en demandant votre carte CE+**. En effet, nous mettons en place des conventions qui ont pour but de pouvoir augmenter votre pouvoir d'achat, en procédant à des achats avec des réductions.

Vous avez pu découvrir dans notre annuaire de Ski saison 2013-2014 la signature d'un nouveau partenariat avec le CE+ Services. Grâce à cela, vous pouvez demander votre carte CE+ Services qui vous donnera droit à des réductions chez plus de 500 commerçants, mais également des tarifs préférentiels sur les billets de cinéma, parc d'attractions mais encore d'autres offres « flash ».

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter leur site internet : <http://www.ceplusservices.fr/>, et également le guide des commerçants : <http://www.ceplusservices.fr/Catalogues/?NumCatalogue=3>.

N'hésitez plus à **demandez votre carte CE+ au siège du C.R.M.V.S** (16 rue des Prés- 68700 CERNAY ou crmvsiege@aol.com) **qui sur présentation au commerçant vous permettra de bénéficier de réductions** (carte valable pour vous, votre conjoint et vos enfants.)



Pour les personnes souhaitant commander des billets via le site internet, nous pouvons vous transmettre un code qu'il faudra demander par e-mail.

Cependant, attention, vous devrez régler tout de suite par carte bancaire. Pour les autres personnes ne souhaitant pas régler par carte bancaire, il faudra centraliser les demandes auprès du siège du C.R.M.V.S.

Nous restons à votre disposition pour toutes demandes de renseignements.

Veillez agréer, mes salutations les plus sportives.

Le Président du Comité Régional
Du Massif des Vosges de Ski
Mathieu KLETHI



RESUMÉ

1. La Carte CE + Services

La Carte CE+ Services vous permettra de bénéficier de réductions chez plus de 500 commerçants uniquement sur présentation de cette dernière. Pour l'avoir il suffit d'adresser votre demande par e-mail au siège du C.R.M.V.S. (crmvsiege@aol.com).

Pour savoir chez quels commerçants la carte est valable vous pouvez consulter le guide en ligne : <http://www.ceplusservices.fr/Catalogues/?NumCatalogue=3>.

Seuls nos licenciés peuvent faire la demande de cette carte. Et une carte par famille sera délivrée puisque cette dernière est valable pour les parents mais également les enfants.

Enfin, nous ne facturerons aucune carte.

2. Commande de billets

a) Directement sur le site internet

Si vous ne souhaitez pas centraliser vos demandes auprès du siège du C.R.M.V.S pour passer des commandes de billets (cinéma, parc d'attractions, centres thermaux, piscine....) vous pouvez nous demander un code qui vous permettra d'accéder en direct à la commande via le site internet du CE + Services (<http://www.ceplusservices.fr/>).

Cependant, pour toutes commandes en ligne il vous faudra procéder au règlement immédiat par carte bancaire. Sans cela, aucune commande ne pourra être passée.

Pour information, le code que vous aurez ne sera pas le code général du C.R.M.V.S pour éviter toute confusion.

b) Centralisation des commandes au siège du C.R.M.V.S

Si vous ne souhaitez pas régler vos achats par carte bancaire une autre solution est possible. Vous pouvez en effet envoyer un e-mail au siège du C.R.M.V.S (crmvsiege@aol.com) qui fera office de commande. Le C.R.M.V.S. via son accès commandera vos billets et les réceptionnera. Vous pourrez alors soit les récupérer au siège, soit demander l'envoi par courrier, mais attention, aucun billet ne sera donné sans règlement.